



Inf Cfdt: rapide

LES RÉMUNÉRATIONS SOCLES & REPERES

Après l'application des **rémunérations socles** pour certains métiers, LCL met en place à partir de 2025 des **rémunérations repères**.

Ces dernières ont pour objectif de corriger les écarts de rémunération dénoncés depuis des années par la CFDT et confirmés par le benchmark lancé par la Direction en 2024.

Ces rémunérations « repères » définissent une trajectoire salariale pour les métiers dits « spécialisés » et décalés par rapport au marché .

Ces repères sont établis à l'entrée dans le métier (le socle), puis à 2 ans et à 4 ans d'ancienneté sur le poste et sont différenciés en fonction de la zone géographique Ile de France ou Province.

Leur obtention est soumise aux conditions de notation (conforme aux attentes : 3 ou supérieur aux attentes : ≥ 4) qui définissent deux niveaux de salaire pour chaque palier.

Les métiers concernés sont les suivants :

- **Conseiller clientèle pro**
- **Chargé d'affaires pro**
- **Chargé d'assurances pro**
- **Directeur d'agence pro,**
- **Conseiller clientèle privée,**
- **Conseiller en patrimoine**
- **Conseiller Banque Privée et Banquier Privé de la BP**
- **Chargé d'affaires entreprise V3**
- **Chargé d'affaires entreprise V4.**

Rendez-vous au verso pour consulter les éléments de rémunérations mis en œuvre en mars avec rétroactivité au 1er/02/2025.

Ces éléments sont fournis par la Direction pour un usage exclusivement interne à l'entreprise. ➡



**Un doute, une question ?
Contactez vos élus CFDT**

		Ile de France				Province					
		Socles	Repères* à 2 ans		Repères* à 4 ans		Socles	Repères* à 2 ans		Repères* à 4 ans	
			3	≥4	3	≥4		3	≥4	3	≥4
R E T A I L	Conseiller Part	32850					30850				
	Conseiller Part Confirmé ¹	34350					32350				
	Conseiller Privé	36350	37350	38350	38350	40350	34350	35350	36350	36350	38350
	Conseiller Pro	39150	40150	41150	41150	43150	36350	37350	38350	38350	40350
	Chargé d'affaires pro	41150	42150	43150	43150	45150	38150	39150	40150	40150	42150
	Chargé d'assurances pro	41150	42150	43150	43150	45150	38150	39150	40150	40150	42150
	RA Part	32850					30850				
	RA Privé	36350					34350				
	RA Pros	39150					36350				
	DA agence pro	45150	46150	47150	47150	49150	42150	43150	44150	44150	46150
	DA - 7 Etp	41150					38150				
	DA 7 Etp et +	45150					42150				
	DA adjoint	39150					36350				
	DA Habitat - 7 Etp ^{NEW}	41150					38150				
	DA Habitat 7 Etp et + ^{NEW}	45150					42150				
	Conseiller Habitat	36350					34350				
DGA ^{NEW}	56000	58000	61000	61000	64000	55000	57000	60000	60000	63000	

(1) dont la dernière notation est >=4 et dont l'ancienneté est >= à 2 ans

P O S C	Technicien service clients	30850					29850				
------------------	----------------------------	-------	--	--	--	--	-------	--	--	--	--

B P	Conseiller adjoint Banque Privé et CAES ^{NEW}	37470					35050				
	Conseiller en Patrimoine ^{NEW}	42360	43360	44360	44360	46360	39150	40150	41150	41150	43150
	Conseiller Banque Privée et Banquier Privé de la BP ^{NEW}	47330	49330	51330	51330	55330	43320	45320	47320	47320	51320

B E I G F	Chargé d'affaires adjoint ^{NEW}	41000					39150				
	Chargé d'affaires entreprise V3 ^{NEW}	48000	50000	52000	53500	55000	45000	47000	49000	50500	52000
	Chargé d'affaires entreprise V4 ^{NEW}	53000	55000	57000	58500	60000	49000	51000	53000	54500	56000

L C L	Conseiller à distance	30850					29850				
	Conseiller à distance crédit	30850					29850				
M C	DA agence LCL MC	41150					38150				

* Repères différents en fonction de la notation / 3 : conformes aux attentes ou >=4 : supérieur aux attentes



Un doute, une question ?
Contactez vos élus CFDT